

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 34^e année – N° 1 – Mercredi 11 janvier 2012

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté

concernant la compensation des pertes liées à la péréquation financière directe en faveur des communes fusionnées au 1^{er} janvier 2009

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu les articles 26, lettre c, et 42, lettre a, alinéa 2, de
la loi du 20 octobre 2004 concernant la péréquation
financière¹,

arrête:

Article premier

¹Les compensations des pertes liées à la péréquation
financière directe en faveur des communes fusionnées
au 1^{er} janvier 2009 sont fixées comme suit pour l'année
2009:

| | |
|-----------------|----------------------|
| — Clos du Doubs | 29053 francs |
| — Haute-Ajoie | 180716 francs |
| — Saignelégier | 115647 francs |
| | <u>325416 francs</u> |

²Les compensations des pertes liées à la péréquation
financière directe en faveur des communes fusionnées
au 1^{er} janvier 2009 sont fixées comme suit pour l'année
2010:

| | |
|-----------------|----------------------|
| — Clos du Doubs | 22794 francs |
| — La Baroche | 110859 francs |
| — Montfaucon | 28044 francs |
| — Saignelégier | 168794 francs |
| | <u>330491 francs</u> |

³Ces montants sont imputables au budget 2011 du Ser-
vice des communes, rubrique 260.377.05.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 6 décembre 2011.

Delémont, le 6 décembre 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

République et Canton du Jura

Arrêté

concernant les taux d'intérêts compensatoires, moratoire, rémunérateur et sur paiements volontaires applicables aux impôts directs pour l'année civile 2012

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu les articles 105, alinéa 2, et 181a de la loi d'impôt
du 26 mai 1988¹,

arrête:

Article premier

¹Le taux de l'intérêt moratoire applicable aux impôts
directs est fixé à 5% durant l'année civile 2012.

²Les taux de l'intérêt rémunérateur, compensatoire né-
gatif et compensatoire positif applicables aux impôts
directs sont fixés à 0,25% durant l'année civile 2012.

³Le taux de l'intérêt sur paiements volontaires appli-
cable aux impôts directs est fixé à 0,15% durant l'année
civile 2012.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Delémont, le 20 décembre 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2012

L'édition hebdomadaire du Journal officiel
sera supprimée aux dates suivantes:

**les mercredis 4 janvier, 11 avril, 23 mai, 18 juillet,
1^{er} août, 15 août et 26 décembre**

Delémont, décembre 2011.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant le taux de l'intérêt moratoire
applicable à l'impôt de succession
et de donation pour l'année fiscale 2012**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 31, alinéa 3, de la loi du 13 décembre
2006 sur l'impôt de succession et de donation¹,

arrête:

Article premier

Le taux de l'intérêt moratoire applicable à l'impôt de succession et de donation faisant l'objet d'une taxation en 2012 est fixé à 5%.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Delémont, le 20 décembre 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RSJU 642.1

République et Canton du Jura

**Arrêté
fixant les tarifs provisoires
pour les soins hospitaliers**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 47 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur
l'assurance-maladie (LAMal)¹,
— vu l'article 51 de la loi du 26 octobre 2011 sur les
établissements hospitaliers²,
— vu l'article 15 de la loi du 20 décembre 1996 portant
introduction de la loi fédérale sur l'assurance-ma-
ladie (LiLAMal)³,

arrête:

Article premier

¹Les tarifs provisoires 2012 pour les soins hospitaliers dispensés dans les établissements hospitaliers jurassiens sont les suivants (tarif complet y compris les investissements):

- **Aigu somatique:** la valeur du point selon Swiss DRG est de 9873 francs.
- **Rééducation/réadaptation:** 370 francs par jour pour les prestations mandatées à la Clinique Le Noirmont; 623 francs par jour pour les prestations mandatées à l'Hôpital du Jura.
- **Psychiatrie:** jusqu'au 30^e jour: 660 francs par jour; du 31^e au 45^e jour: 604 francs par jour; dès le 45^e jour: 560 francs par jour.

²Ces tarifs provisoires ne préjugent en rien des tarifs qui seront négociés entre parties, ou de tarifs définitifs que le Gouvernement pourrait être appelé à fixer en cas d'échec des négociations.

³Les tarifs négociés entre partenaires dûment approuvés demeurent réservés.

⁴Les présents tarifs sont destinés à permettre la facturation des prestations des établissements hospitaliers

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

jurassiens dans l'attente de l'approbation d'une convention tarifaire entre les parties concernées. Les parties peuvent convenir, avec effet rétroactif, de tarifs différents; dans cette hypothèse, les prestations facturées selon les présents tarifs seront compensées.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans les 30 jours dès sa communication. Un éventuel recours n'aura pas d'effet suspensif.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Delémont, le 20 décembre 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RS 832.10
²RSJU 810.11
³RSJU 832.10

République et Canton du Jura

**Arrêté
fixant les tarifs de référence
pour les soins hospitaliers**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu l'article 47 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur
l'assurance-maladie (LAMal)¹,
— vu les articles 51 et 52 de la loi du 26 octobre 2011
sur les établissements hospitaliers²,
— vu l'article 15 de la loi du 20 décembre 1996 portant
introduction de la loi fédérale sur l'assurance-ma-
ladie (LiLAMal)³,

arrête:

Article premier

¹Les tarifs de référence pour les soins hospitaliers dispensés dans des établissements hospitaliers extérieurs au Canton à des patients domiciliés dans la République et Canton du Jura sont les suivants (tarif complet y compris les investissements):

- **Aigu somatique:** la valeur du point selon Swiss DRG est de 9873 francs.
- **Rééducation/réadaptation:** 370 francs par jour pour les prestations mandatées à la Clinique Le Noirmont; 623 francs par jour pour les prestations mandatées à l'Hôpital du Jura.
- **Psychiatrie:** jusqu'au 30^e jour: 660 francs par jour; du 31^e au 45^e jour: 604 francs par jour; dès le 45^e jour: 560 francs par jour.

²Ces tarifs s'appliquent pour les prestations disponibles sur le territoire de la République et Canton du Jura ou offertes par un établissement ayant reçu le mandat de les offrir à la population jurassienne.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans les 30 jours dès sa communication. Un éventuel recours n'aura pas d'effet suspensif.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Delémont, le 20 décembre 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RS 832.10
²RSJU 810.11
³RSJU 832.10

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

Arrêté dressant pour le canton du Jura la liste des établissements médico-sociaux et des unités de vie de psychogériatrie admis au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Le Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes,

- vu l'article 39 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 18 mars 1994¹,
- vu l'article 58e de l'ordonnance fédérale sur l'assurance-maladie du 27 juin 1995²,
- vu l'article 11 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladies³;
- vu les articles 17 et 18 de la loi du 16 juin 2010 sur l'organisation gérontologique⁴,

arrête:

Article premier

¹Le présent arrêté dresse pour la République et Canton du Jura la liste des établissements médico-sociaux et des unités de vie de psychogériatrie admis à fournir des prestations à charge de l'assurance-maladie sociale au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

²La liste des établissements hospitaliers admis par le canton du Jura fait l'objet d'un arrêté séparé.

Article 2

¹Les établissements médico-sociaux admis sont les suivants:

| Etablissement | statut | Nombre de lits | Remarques |
|---|--------------------------------|----------------|--|
| EMS H-JU Saignelégier | Public subventionné par l'Etat | 62 | Géré par l'Hôpital du Jura |
| EMS H-JU La Promenade Delémont | Public Subventionné par l'Etat | 80 à 100 lits | Géré par l'Hôpital du Jura. En rénovation 2011-2013, avec diminution du nombre de lits |
| Les Cerisiers Miserez-Charmoille | Public Subventionné par l'Etat | 78 | |
| Claire-Fontaine Bassecourt | Public Subventionné par l'Etat | 50 | |
| La Courtine Lajoux | Public Subventionné par l'Etat | 31 | |
| Les Planchettes Porrentruy | Public Subventionné par l'Etat | 75 | |
| Clair-Logis Delémont | Privé Subventionné par l'Etat | 35 | |
| Le Genevrier Courgenay | Privé | 42 | |
| Les Chevières Boncourt | Privé | 49 | |
| Foyer pour personnes âgées du district de Porrentruy St-Ursanne | Privé | 128 | |
| Les Pins Vicques | Privé | 33 | |

Article 3

Les unités de vie de psychogériatrie admises sont les suivantes:

| Etablissement | Statut | Nombre de lits | Remarques |
|---|--------------------------------|----------------|-----------------------------|
| Unité de vie de psychogériatrie Résidence La Promenade Delémont | Public Subventionné par l'Etat | 15 | Gérée par l'Hôpital du Jura |
| Unité de vie de psychogériatrie Porrentruy | Public Subventionné par l'Etat | 15 | Gérée par l'Hôpital du Jura |
| Unité de vie de psychogériatrie Saignelégier | Public Subventionné par l'Etat | 15 | Gérée par l'Hôpital du Jura |

Article 4

¹Le présent arrêté constitue une décision au sens de l'article 53 LAMal. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans les trente jours dès sa notification.

²Tout recours contre la présente décision est dépourvu de l'effet suspensif.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Delémont, le 9 décembre 2011.

Le ministre de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes: Michel Thentz.

¹RS 832.10
²RS 832.102
³RSJU 832.10
⁴RSJU 810.41

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

Arrêté dressant pour le canton du Jura la liste des hôpitaux admis au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Le Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes,

- vu l'article 39 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie¹,
- vu l'article 58e de l'ordonnance fédérale du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie²,
- vu l'article 10 de la loi du 26 octobre 2011 sur les établissements hospitaliers³,
- vu l'article 11 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladies⁴,

arrête:

Article premier

¹Le présent arrêté dresse pour la République et Canton du Jura la liste des hôpitaux admis à fournir des prestations à charge de l'assurance-maladie sociale au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

²La liste des établissements médico-sociaux et des unités de vie de psychogériatrie admis par le canton du Jura fait l'objet d'un arrêté séparé.

Article 2

¹Les hôpitaux situés sur le territoire jurassien, nécessaires à la couverture des besoins des habitants du canton du Jura pour l'ensemble de leurs prestations sont les suivants:

²Etablissements de soins aigus et maison de naissances:

| Etablissement | Localisation | Prestations |
|----------------------------------|---|---|
| Hôpital du Jura | sites de Delémont, Porrentruy et Saignelégier | Urgences et soins aigus selon mandat de prestations |
| Maison de Naissance Les Cigognes | Vicques | Naissances, selon mandat de prestations |

³Etablissements de cure et de réadaptation:

| Etablissement | Localisation | Prestations |
|----------------------------------|--------------|--|
| Hôpital du Jura | Porrentruy | Centre de rééducation, selon mandat de prestations |
| Clinique Le Noirmont | Le Noirmont | Réadaptation cardiovasculaire, psychosomatique et autres selon mandat de prestations |
| Centre Rencontres | Courfaivre | Centre pour la réhabilitation de personnes victimes de traumatisme cérébral, selon mandat de prestations |
| Clos-Henri, Fondation Dépendance | Le Prédame | Centre de traitement et de réadaptation pour personnes dépendantes, selon mandat de prestations |

4Etablissements psychiatriques:

| Etablissement | Localisation | Prestations |
|---|---|---|
| Unité hospitalière médico-psychologique (UHMP) | rattachée à l'Hôpital du Jura, Delémont | Psychiatrie adulte aiguë, selon mandat de prestations |
| Unité hospitalière de psychogériatrie (UHP) | rattachée à l'Hôpital du Jura, Porrentruy | Psychogériatrie aiguë, selon mandat de prestations |
| La Villa Blanche, unité cantonale pédopsychiatrique | Porrentruy | Hôpital de jour, pédopsychiatrie, selon mandat de prestations |
| Unité d'accueil psycho-éducative (UAP) | Chevenez | Psychiatrie adulte, selon mandat de prestations |

Article 3

Les hôpitaux situés hors du territoire jurassien, admis pour l'ensemble de leurs prestations, sont les suivants:

| Etablissement | Localisation | Prestations |
|---|------------------------------|--|
| HJBe | Sites de St-Imier et Moutier | Soins aigus, selon mandat de prestations du canton de Berne |
| Laufon | Laufon | Soins aigus, selon mandat de prestations du canton de Bâle-Campagne |
| SPJBB, y compris UHPA | Bellelay et Moutier | Psychiatrie, selon mandat de prestations du canton de Berne et du Jura pour UHPA |
| Hôpital neuchâtelois, site de La Chrysalide | La Chaux-de-Fonds | Soins palliatifs |

Article 4

¹Les hôpitaux situés hors du territoire jurassien, admis pour les prestations qui figurent sur le catalogue des prestations hospitalières non disponibles sur territoire jurassien en annexe, sont les suivants:

| Etablissement | Localisation | Prestations |
|-------------------------------------|--------------|---|
| Inselspital | Berne | Universitaire, selon catalogue des prestations hospitalières non disponibles sur territoire jurassien |
| Unispital | Bâle | Universitaire, selon catalogue des prestations hospitalières non disponibles sur territoire jurassien |
| UKBB | Bâle | Universitaire, selon catalogue des prestations hospitalières non disponibles sur territoire jurassien |
| CHUV, y compris Hôpital Ophtalmique | Lausanne | Universitaire, selon catalogue des prestations hospitalières non disponibles sur territoire jurassien |
| HUG | Genève | Universitaire, selon catalogue des prestations hospitalières non disponibles sur territoire jurassien |
| REHAB | Bâle | Réadaptation neurologique hautement spécialisée |
| Centre suisse des paraplégiques | Nottwil | Réadaptation hautement spécialisée pour paraplégiques et tétraplégiques |

²Toute hospitalisation d'un patient domicilié dans le canton du Jura dans un établissement mentionné à l'alinéa 1 dans le cadre de l'assurance-maladie de base doit faire l'objet d'une demande de garantie de paiement pour traitement extracantonal, sauf dispositions contraires expressément conclues entre l'établissement et le Département de la Santé et des Affaires sociales.

Article 5

¹Le présent arrêté constitue une décision au sens de l'article 53 LAMal. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans les trente jours dès sa notification.

²Tout recours contre la présente décision est dépourvu de l'effet suspensif.

Article 6

Annexes:

- Catalogue des prestations hospitalières disponibles sur territoire jurassien (liste positive).
- Catalogue des prestations hospitalières non disponibles sur territoire jurassien (liste négative).

Article 7

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Delémont, le 9 décembre 2011.

Le ministre de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes: Michel Thentz.

¹RS 832.10

²RS 832.102

³RSJU 810.11

⁴RSJU 832.10

| PRESTATIONS DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE JURASSIEN | | | | | | | | | |
|--|----------|-----------------|----------------------|---|---|------------------------|------------|--------------------|------------------------------|
| Domaine de prestation | Sigle | Hôpital du Jura | Clinique Le Noirmont | Désignation | Titre de spécialiste | Disponibilité / niveau | Tumor bord | Prest. haut. spéc. | Remarques |
| Infrastructure de base pour hôpital disposant d'un service des urgences. Comprend : Médecine interne Chirurgie Anesthésiologie Soins intensifs Urgences Radiologie Laboratoire | IBU | X | | | Médecine interne, chirurgie, anesthésie | | | | Selon définitions de la CDS |
| | | X | | | | 3 | | | |
| | | X | | | | | 3 | | |
| | | X | | | | | 3 | | |
| | | X | | | | | | | Niveau 2 |
| | | X | | | | | | | Niveau 2 |
| | | X | | | | | | | 24h/24 |
| | | X | | | | | | | 24h/24 |
| | | X | | | | | | | |
| | | X | | | | | | | |
| Dermatologie | DER0 | X | | Dermatologie : prestations générales | Dermatologie et vénéréologie | 1 | | | |
| Oto-rhino-laryngologie | HNO0 | X | | Oto-rhino-laryngologie : prestations générales | Oto-rhino-laryngologie | 2 | | | |
| | HNO1 | X | | Oto-rhino-laryngologie (chirurgie ORL) | Oto-rhino-laryngologie | 2 | | | |
| | HNO1.1 | X | | Chirurgie cervico-faciale | Oto-rhino-laryngologie | 2 | | | |
| | HNO1.1.1 | X | | Interventions ORL complexes interdisciplinaires (chirurgie tumorale) | Oto-rhino-laryngologie y c. form. chir. cervico-faciale | 2 | + | + | |
| | HNO 1.2 | X | | Chirurgie élargie du nez et des sinus | Oto-rhino-laryngologie | 2 | | | |
| | HNO1.3 | X | | Chirurgie de l'oreille moyenne (tympanoplastie, chirurgie mastoïdienne, ossiculoplastie y c. chirurgie stapédienne) | Oto-rhino-laryngologie y c. form. chir. cervico-faciale | 2 | | | |
| | HNO2 | X | | Chirurgie de la thyroïde et de la parathyroïde | | | | + | Interventions : Dr Worreth |
| Neurologie | NEU0 | X | | Neurologie: prestations générales | Neurologie | 1 | | | y c. neurologie pour enfants |
| | NEU3 | X | | Maladies cérébrovasculaires (sans stroke unit) | Médecine interne avec conseilium neurologique | 2 | | | |
| | NEU4 | X | | Epileptologie : diagnostic complexe | Neurologie | 3 | | | |
| Ophtalmologie | AUG0 | X | | Ophtalmologie: prestations générales | Ophtalmologie, y c. form. ophtalmochirurgie | 1 | | | |

| Domaine de prestation | Sigle | Hôpital du Jura | Clinique Le Noirmont | Désignation | Titre de spécialiste | Disponibilité / niveau | Tumor bord | Prest. haut. spéc. | Remarques |
|--|-----------|-----------------|----------------------|--|--|------------------------|------------|--------------------|--|
| | AUG1 | X | | Ophtalmologie; comprend : affections de l'orbite, des paupières et de l'appareil lacrymal; chirurgie plastique; conjonctivite; cornée et sclère; transplantations de cornée; glaucome; cataracte; affections du corps vitré/de la cornée | Ophtalmologie, y c. form. ophtalmochirurgie | 2 | | | Groupe de prestations partiellement fourni, notamment cataracte et injection intravitréenne (pourront être revus après l'arrivée de Dr Hasler) : |
| Endocrinologie | END0 | X | | Endocrinologie : prestations générales | Endocrinologie/diabétologie | 1 | | | |
| | END1 | X | | Endocrinologie | Endocrinologie/diabétologie | 1 | | | y.c consultation en nutrition et diabétologie |
| Gastroentérologie | GAE0 | X | | Gastroentérologie : prestations générales | Gastroentérologie | 2 | | | |
| | GAE1 | X | | Gastroentérologie | Gastroentérologie | 2 | + | | |
| Chirurgie viscérale | VIS0 | X | | Chirurgie viscérale : prestations générales | Chirurgie viscérale, form. chirurgie viscérale | 2 | | | |
| | VIS1 | X | | Chirurgie viscérale : prestations générales | Chirurgie viscérale, form. chirurgie viscérale | 2 | + | + | |
| | VIS1.4 | X | | Chirurgie bariatrique | Chirurgie viscérale, form. chirurgie viscérale | 2 | | + | Reconnaissance SMOB |
| | VIS1.5 | X | | Interventions sur le bas rectum | Chirurgie viscérale, form. chirurgie viscérale | 2 | + | + | |
| Hématologie | HAE0 | X | | Hématologie : prestations générales | Oncologie | 1 | | | |
| | HAE2 | X | | Lymphomes indolents et leucémies chroniques | Oncologie | 1 | + | + | |
| | HAE 3 | X | | Affections myéloprolifératives et syndromes myélodysplasiques | Oncologie | 1 | + | | |
| Chirurgie cardiaque et vasculaire | GEF1 | X | | Chirurgie vasculaire périphérique : artères périphériques | | | | | Prestations partiellement fournies par Dr Worreth : notamment pontage fémoro-poplitée artériel |
| | GEF2 | X | | Chirurgie vasculaire abdominale : artères et veines | | | | + | Prestations partiellement fournies par Dr Worreth, notamment chirurgie aortique abdominale sous-rénale |
| Cardiologie et angiologie | KAR/ANG 0 | X | | Cardiologie et angiologie : prestations générales | Cardiologie | 3 | | | |
| | ANG1 | X | | Interventions sur les vaisseaux périphériques : artères périphériques | | | | | |

| Domaine de prestation | Sigle | Hôpital du Jura | Clinique Le Noirmont | Désignation | Titre de spécialiste | Disponibilité / niveau | Tumeur bord | Prest. haut. spéc. | Remarques |
|-----------------------|--------|-----------------|----------------------|--|--|------------------------|-------------|--------------------|---|
| | ANG2 | X | | Interventions sur les vaisseaux abdominaux : artères et veines | | | | + | Prestations partiellement fournies (Dsse Cirafici) |
| | KAR1 | X | | Cardiologie, y c. pacemaker | Cardiologie | 3 | | | |
| Néphrologie | NEP0 | X | | Néphrologie : prestations générales | Néphrologie | 1 | | | Y c. unité d'hémodialyse ambulatoire |
| Urologie | URO0 | X | | Urologie : prestations générales | Urologie, form urologie opératoire | 2 | | | |
| | URO1 | X | | Urologie sans titre de formation approfondie en urologie opératoire | Urologie, form urologie opératoire | 2 | + | | |
| | URO2 | X | | Urologie avec titre de formation approfondie en urologie opératoire | Urologie, form urologie opératoire | 2 | | + | |
| | URO2.1 | X | | Prostatectomie radicale | Urologie, form urologie opératoire | 2 | | + | |
| | URO2.2 | X | | Cystectomie radicale | Urologie, form urologie opératoire | 2 | | + | |
| | URO2.3 | X | | Chirurgie complexe des reins (néphrectomie pour tumeur et résection partielle du rein) | Urologie, form urologie opératoire | 2 | + | + | |
| | URO2.4 | X | | Surrénalectomie isolée | Urologie, form urologie opératoire | 2 | | + | |
| | URO2.5 | X | | Plastie reconstructive de la jonction pyélo-urétérale | Urologie, form urologie opératoire | 2 | | + | |
| Pneumologie | PNE0 | X | | Pneumologie : prestations générales | Pneumologie | 2 | | | |
| | PNE1 | X | | Pneumologie, y c. pneumologie avec interventions spéciales | Pneumologie | 2 | + | + | Prestations partiellement fournies, principalement diagnostiques |
| | PNE1.1 | X | | Pneumologie avec assistance ventilatoire spéciale | Pneumologie | 2 | | | |
| Orthopédie | BEW0 | X | | Orthopédie : prestations générales | Chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur | 2 | | | |
| | BEW1 | X | | Chirurgie de l'appareil locomoteur | Chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur | 2 | | | |
| | BEW4 | X | | Arthroscopie de l'épaule et du coude et reconstruction de membres supérieures | Chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur | 2 | | | Prestations fournies pour l'épaule et plus restreintes pour le coude . Collaboration: Dr C. Wulschleger |

| Domaine de prestation | Sigle | Hôpital du Jura | Clinique Le Noirmont | Désignation | Titre de spécialiste | Disponibilité / niveau | Tumeur bord | Prest. haut. spéc. | Remarques |
|--------------------------------|--------|-----------------|----------------------|---|--|------------------------|-------------|--------------------|---|
| | BEW5 | X | | Arthroscopie du genou et reconstruction de membres inférieurs | Chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur | 2 | | | |
| | BEW6 | X | | Chirurgie de la colonne vertébrale | Neurochirurgie | 2 | | | |
| | BEW6.1 | X | | Chirurgie spécialisée de la colonne vertébrale | Neurochirurgie | 2 | | + | |
| Rhumatologie | RHE0 | X | | Rhumatologie : prestations générales | Rhumatologie et médecine physique et réadaptation | 2 | | | |
| | RHE1 | X | | Rhumatologie | Rhumatologie et médecine physique et réadaptation | 2 | | | |
| | RHE2 | X | | Rhumatologie interdisciplinaire | Rhumatologie et médecine physique et réadaptation | 2 | | | Tous les liens internes ne sont pas disponibles |
| Gynécologie | GYN0 | X | | Gynécologie : prestations générales | Gynécologie et obstétrique | 2 | | | |
| | GYN1 | X | | Gynécologie | Gynécologie et obstétrique | 2 | | | |
| | GYN1.1 | X | | Néoplasmes malins de la vulve et du vagin | Gynécologie et obstétrique form. oncologie gynécologique | | + | + | Collab. HUG, Prof. P. Petignat |
| | GYN1.2 | X | | Néoplasmes malins du col de l'utérus | Gynécologie et obstétrique form. oncologie gynécologique | | + | | Collab. HUG, Prof. P. Petignat |
| | GYN1.3 | X | | Néoplasmes malins du corps utérin | Gynécologie et obstétrique form. oncologie gynécologique | | + | + | Collab. HUG, Prof. P. Petignat |
| | GYN1.4 | X | | Néoplasmes malins de l'ovaire | Gynécologie et obstétrique form. oncologie gynécologique | | + | + | Collab. HUG, Prof. P. Petignat |
| | GYN2 | X | | Néoplasmes malins de la glande mammaire | Gynécologie et obstétrique form. oncologie gynécologique | | + | + | Y c. reconstruction mammaire (Dr Y. Brühmann) Collab. HUG, Prof. P. Petignat |
| Obstétrique¹ | GEB0 | X | | Obstétrique: prestations générales | Gynécologie et obstétrique | 4 | | | |
| | GEB1 | X | | Soins de base en obstétrique (à partir de la 35 ^{ème} semaine) | Gynécologie et obstétrique | 4 | | | |
| Néonatalogie | NEO0 | X | | Néonatalogie : prestations générales | Pédiatrie avec spéc. en néonatalogie | 4 | | | |
| | NEO1 | X | | Néonatalogie | Pédiatrie avec spéc. en néonatalogie | 4 | | | |
| (Radio)-oncologie | ONK0 | X | | Oncologie : prestations générales | Oncologie | 2 | | | |
| | ONK1 | X | | Oncologie | Oncologie | 2 | + | | |
| Traumatismes graves | UNF0 | X | | Chirurgie/médecine d'urgence : prestations générales | Chirurgie, form. en chirurgie générale et traumatologie | 3 | | | |
| | UNF1 | X | | Chirurgie/médecine d'urgence | Chirurgie, form. en chirurgie générale et traumatologie | 3 | | + | |
| Infectiologie | INF | X | | Infectiologie | Infectiologie | 1 | | | |

| Domaine de prestation | Sigle | Hôpital du Jura | Clinique Le Noirmont | Désignation | Titre de spécialiste | Disponibilité / niveau | Turnor bord | Prest. haut. spéc. | Remarques |
|--|---------|-----------------|----------------------|--|--|------------------------|-------------|--------------------|---|
| Médecine tropicale et médecine des voyages | | X | | Médecine tropicale et médecine des voyages | Médecine tropicale et médecine des voyages | 1 | | | |
| Psychiatrie et toxicologie | PSY/TOX | X | | Psychiatrie et toxicologie | Psychiatrie et psychothérapie | 1 | | | |
| Radiologie interventionnelle | RAD1 | X | | Radiologie interventionnelle | Radiologie | | | | Prestations partiellement fournies, notamment : Biopsies diagnostiques : (Abdomen, poumon, Seins, périphérie sous Ultrasons et CT Scanner); Infiltrations thérapeutiques (facetiaires, péridurales, périoradicales); Drainage des collections abdominales et thoraciques; Angiographies des membres périphériques avec des dilatations; Injections intra-articulaires |
| Chirurgie maxillaire | KIE1 | X | | Chirurgie maxillaire | Chirurgie orale et maxillo-faciale | 2 | | + | Dr A. Robertson |
| Pédiatrie et chirurgie pédiatrique | KIN0 | X | | Pédiatrie et chirurgie pédiatrique : prestations générales | Pédiatrie et chirurgie pédiatrique | 3 | | | Chirurgie pédiatrique : enfants dès 2 ans |
| | KINM | X | | Pédiatrie | Pédiatrie | 3 | | + | Y c. neurologie pour enfants |
| Médecine d'altitude | | X | | Médecine d'altitude | Médecine interne, form. en médecine d'altitude | 2 | | + | Prestation spécialisée : PD Dr H. Duplain, prestations hors catalogue |
| Pathologie | | X | | Pathologie : prestations générales et spécialisées | Pathologie | | | | Contrat de collaboration avec Hôpital universitaire de Bâle, Y c. télépathologie. |
| Gériatrie aiguë | GER | X | | Gériatrie aiguë | Médecine interne form. gériatrie | 2 | | | |
| Soins palliatifs | PAL | X | | Soins palliatifs | Médecine interne et connaissance en soins palliatifs | 2 | | | |
| Réadaptation ² | | X | X | Réadaptation générale | | | | | H-JU: à préciser selon prestations du futur centre de rééducation dès juin 2012; CLen : réadaptation de médecine interne. |
| | NERE | X | | Réadaptation neurologique | | | | | Sauf prestations hautement spécialisées. A préciser selon prestations du futur centre de rééducation dès juin 2012 |
| | SBRE | X | | Réadaptation ostéo-articulaire et musculaire | | | | | Sauf prestations hautement spécialisées. A préciser selon prestations du futur centre de rééducation dès juin 2012 |
| | HKRE | | X | Réadaptation cardiovasculaire | | | | | Offre complète de réadaptation cardiovasculaire. |

| Domaine de prestation | Sigle | Hôpital du Jura | Clinique Le Noirmont | Désignation | Titre de spécialiste | Disponibilité / niveau | Tumor bord | Prest. haut. spéc. | Remarques |
|-----------------------|-------|-----------------|----------------------|--|--|------------------------|------------|--------------------|---|
| | AORE | X | X | Autre réadaptation spécifique | | | | | H-JU :ORL ; CLeN : réadaptation oncologique; réadaptation des troubles du métabolisme (diabète, obésité morbide, réadaptation post chirurgie bariatrique) |
| | | X | | Réadaptation pulmonaire | | | | | Sauf prestations hautement spécialisées. A préciser selon prestations du futur centre de rééducation dès juin 2012 |
| | PSRE | | X | Réadaptation psychosomatique | | | | | |
| | GERE | X | | Réadaptation gériatrique | | | | | H-JU dispose en plus des compétences d'un médecin gériatre FMH |
| Psychiatrie | | X | | Psychiatrie | Psychiatrie et psychothérapie | | | | |
| | | X | | Psychiatrie de la personne âgée | Psychiatrie et psychothérapie | | | | |
| | | | | Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent | Psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents | | | | UHPA à Moutier : structure commune intercantonale JU-BE |
| | | | | | | | | | Collaboration avec UPP et CMPEA |

¹ La maison de naissances Les Cigognes à Viques offre également les prestations d'obstétriques GEB0 et GEB1

² Le Centre Rencontres à Courfaivre fournit également certaines prestations de réhabilitation pour les personnes victimes de traumatisme cérébral.

² Clos-Henri rattaché à la Fondation Dépendances au Prédame fournit également des prestations de réadaptation pour personnes dépendantes.

Delémont, le 9 décembre 2011.

Validée par le chef du Département de la Santé,
des Affaires sociales, du Personnel et des Communes:
Michel Thentz.

| PRESTATIONS NON DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE JURASSIEN | | | | | | |
|---|----------------------------|--|----------------------|------------------------|------------|--------------------|
| Domaine de prestation | Sigle | Désignation | Titre de spécialiste | Disponibilité / niveau | Tumor bord | Prest. haut. spéc. |
| Soins aigus | | | | | | |
| Dermatologie | DER1 | Dermatologie, y.c. vénéréologie Oncologie dermatologique Affections cutanées graves | | | | + |
| Oto-rhino-laryngologie | HNO 1.2.1 HNO1.3.1 | Chirurgie élargie du nez et des sinus avec ouverture de la dure-mère (chirurgie interdisciplinaire de la base du crâne) Chirurgie élargie de l'oreille avec oreille interne et/ou ouverture de la dure-mère | | | | + |
| Neurochirurgie | HNO3 CIMHS NCH0 HCH1 | Implants cochléaires (CIMHS) Neurochirurgie : prestations générales Neurochirurgie | | | | + |
| Neurologie | HCH1.1 NEU1 NEU2 | Neurochirurgie spécialisée Neurologie Tumeur maligne secondaire du système nerveux | | | | + |
| | NEU2.1 NEU3.1 | Tumeur primaire du système nerveux Maladies cérébrovasculaires (avec stroke unit) | | | | + |
| | NEU4.1 | Epileptologie: traitement complexe | | | | + |
| Ophtalmologie | AUG2 | Ophtalmologie : médecine de pointe | | | | + |
| Gastroentérologie | GAE1.1 | Gastroentérologie spécialisée | | | | |
| Chirurgie viscérale | VIS1.1 VIS1.2 VIS1.3 | Interventions majeures sur le pancréas Interventions majeures sur le foie Chirurgie de l'oesophage | | | | + |
| Hématologie | HAE1 | Lymphomes agressifs et leucémies aiguës | Oncologie | 1 | + | + |
| | HAE4 | Transplantation autologue de cellules souches hématopoïétiques | | | | + |
| | HAE5 CIMHS | Transplantation autologue de cellules souches hématopoïétiques (CIMHS) | | | | + |
| Chirurgie cardiaque et vasculaire | HER/GEF0 | Chirurgie cardiaque et vasculaire : prestations générales | | | | |
| Chirurgie vasculaire | GEF3 | Chirurgie carotidienne | | | | + |
| Chirurgie cardiaque | HER1 | Chirurgie cardiaque | | | | + |
| | HER1.1 | Chirurgie cardiaque et chirurgie vasculaire avec machine coeur-poumon | | | | + |
| | HER1.1.1 | Chirurgie coronarienne | | | | + |

| Domaine de prestation | Sigle | Désignation | Titre de spécialiste | Disponibilité / niveau | Tumor bord | Prest. haut. spéc. |
|--|------------|--|--|------------------------|------------|--------------------|
| | HER1.1.2 | Chirurgie cardiaque et cardiologie congénitales Complexes (y c. prise en charge d'adultes opérés dans l'enfance) | | | | + |
| | HER1.1.3 | Systèmes d'assistance cardiaque et circulatoire définitifs | | | | + |
| Cardiologie et angiologie | ANG3 | Interventions sur l'artère carotide et les vaisseaux extracrâniens | | | | + |
| | ANG4 | Interventions sur les vaisseaux extracrâniens | | | | + |
| | KAR1.1 | Cardiologie interventionnelle (interventions coronariennes) | | | | + |
| | KAR1.1.1 | Cardiologie interventionnelle (interventions spéciales) | | | | + |
| | KAR1.2 | Electrophysiologie (ablations) | | | | + |
| | KAR1.3 | Défibrillateur implantable (ICD) / Pacemaker biventriculaire (CRT) | | | | + |
| Néphrologie | NEP1 | Néphrologie | | | | + |
| Urologie | URO2.6 | Plastie reconstructive de l'urètre | Urologie, form urologie opératoire | 2 | | + |
| | URO2.7 | Implantation d'un sphincter urinaire artificiel | | | | |
| | URO2.8 | Néphrostomie percutanée avec fragmentation de calculs | | | | |
| Pneumologie | PNE1.2 | Examen en vue d'une transplantation pulmonaire ou status après transplantation pulmonaire | | | | |
| | PNE1.3 | Mucoviscidose et diagnostic / traitement complexe en cas d'hypertension pulmonaire primaire | | | | + |
| | PNE2 | Polysomnographie | Pneumologie, form. médecine du sommeil | 1 | | |
| Chirurgie thoracique | THO0 | Chirurgie thoracique : prestations générales | | | | |
| | THO1 | Chirurgie thoracique, y c. Chirurgie du médiastin | | | | + |
| | THO1.1 | Néoplasmes malins du système respiratoire (résection curative par lobectomie et pneumonectomie) | | | | + |
| Transplantation d'organes solides | TPL1 CIMHS | Transplantation d'organes solides (CIMHS) | | | | + |
| Orthopédie | BEW3 | Orthopédie | | | | + |
| | BEW3 | Chirurgie de la main | | | | |
| | BEW7 | Tumeurs de l'appareil locomoteur | | | | + |
| | BEW8 | Chirurgie du plexus et Réimplantations | | | | + |
| Obstétrique | GEB1.1 | Obstétrique (à partir de la 32 ^{ème} semaine) et obstétrique spécialisée | | | | + |

| Domaine de prestation | Sigle | Désignation | Titre de spécialiste | Disponibilité / niveau | Tumor bord | Pres. haut. spéc. |
|---|------------|--|----------------------|------------------------|------------|-------------------|
| Néonatalogie | NEO1.1.1 | Néonatalogie spécialisée | | | | + |
| (Radio)-oncologie | RAO1 | Radio-oncologie | | | | + |
| Traumatismes graves | UNF1.1 | Chirurgie d'urgence spécialisée (traumatismes craniocérébraux) | | | | + |
| | UNF2 CIMHS | Brûlures étendues (CIMHS) | | | | |
| | UNF3 CIMHS | Polytraumatismes sévères (CIMHS, prov.) | | | | |
| Interventions liées à la transsexualité | PLC1 | Interventions liées à la transsexualité | | | | |
| Médecine nucléaire | NUK1 | Médecine nucléaire | | | | |
| PET / PET-CT | NUK1.1 | PET / PET-CT | | | | + |
| Pédiatrie et chirurgie pédiatrique | KINC | Chirurgie pédiatrique | | | | + |
| Réadaptation | | Uniquement prestations hautement spécialisées | | | | |
| Psychiatrie | | Psychiatrie médico-légale | | | | |

Delémont, le 9 décembre 2011.

Validée par le chef du Département de la Santé,
des Affaires sociales, du Personnel et des Communes:
Michel Thentz.

République et Canton du Jura

Election au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Francis Beuchat, député suppléant, Cornol,

- M. Marc Cattin, Alle, est élu député suppléant du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} février 2012.

Delémont, le 13 décembre 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat : Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Nicolas Eichenberger, député, Boécourt,

- M^{me} Marcelle Lühinger, députée suppléante, Couroux, est élue députée du district de Delémont;
- M. Stéphane Brosy, Pleigne, est élu député suppléant du district de Delémont.

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} février 2012.

Delémont, le 13 décembre 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 13 décembre 2011

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a désigné en qualité de représentants de l'Etat au Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de Fer du Jura (CJ) pour la période 2011-2016:

- M. Maxime Jeanbourquin
- M. Jean Crevoisier
- M. François-Xavier Boillat

La période de fonction expire le 30 juin 2016.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat : Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 13 décembre 2011

Nomination des membres de commissions cantonales pour la période administrative 2011-2015

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé membres de la commission de la filière laitière:

- M. Philippe Jeannerat, Montenol, représentant de la Chambre jurassienne d'agriculture;
- M. Michel Darbellay, Corban, représentant de la Chambre jurassienne d'agriculture;

- M. Marc Gendre, Pringy, représentant de l'Interprofession du Gruyère;
- M. Olivier Isler, Saint-Imier, représentant de l'Interprofession de la Tête de Moine;
- M. Christophe Eggenschwiler, Rebeuvelier, représentant des Producteurs suisses de lait;
- M. Jean-Philippe Brahier, Saignelégier, représentant des commerces et transformation;
- M. Christian Brugnerotto, Fontenais, représentant des commerces et transformation;
- M. Jean-Paul Lachat, Saint-Ursanne, représentant du Service de l'économie rurale;
- M. Olivier Girardin, Courtételle, représentant de la Fondation rurale interjurassienne;
- M. Milo Stœcklin, Montavon, représentant de la Fondation rurale interjurassienne.

MM. Martin Kohli, Perrefitte, et Thomas Wüthrich, Cortébert, représentants de la Chambre d'agriculture du Jura bernois, participent aux travaux de la commission avec voix consultative.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat : Sigismond Jacquod.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bassecourt

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués les samedi 4 et dimanche 5 février 2012, à l'effet de se prononcer sur la question suivante :

Acceptez-vous, selon le message du Conseil communal et du Conseil général, l'objet suivant ?

1. Approuver un crédit de Fr. 1900000.– pour l'acquisition des terrains situés dans le secteur « Longues Royes Ouest » et donner la compétence au Conseil communal pour l'achat éventuel de parcelles supplémentaires dans le cadre de ce crédit (réserve Fr. 200000.–).

Les opérations de vote auront lieu à l'Espace SETAG, salle du Conseil général, 1^{er} étage, aux heures suivantes : samedi 4 février 2012, de 18h à 20h ; dimanche 5 février 2012, de 10h à 12h.

Autorité communale.

Les Bois

Convocation du Conseil général

lundi 30 janvier 2012, à 20 heures, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 décembre 2011.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. a) Discuter et préavisier le projet de convention de fusion en vue de la création d'une commune unique aux Franches-Montagnes ;
b) élaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote relatif à ce projet.
6. a) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 2330000.– destiné à la réalisation de la viabilité du lotissement « Le Plane Percé » ainsi que son financement en donnant au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de ce crédit ;
b) élaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote concernant ce crédit.
7. a) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 1220000.– destiné à la réalisation de la viabilité du lotissement « Derrie laî Bâme » ainsi que son financement en donnant au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte de ce crédit ;
b) élaborer de manière définitive le message du Conseil communal destiné aux ayants droit au vote concernant ce crédit.
8. a) Discuter et approuver un crédit de Fr. 930000.– destiné à l'élaboration d'un projet pour une nouvelle halle de gymnastique aux Bois ainsi que son financement ;
b) donner au Conseil communal la compétence de ratifier le décompte relatif à cet investissement.
9. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les eaux usées.

10. Discuter et approuver la modification du règlement concernant l'alimentation en eau.

11. Donner au Conseil communal, en dérogation de l'article 27, alinéa 14, du règlement d'organisation, la compétence de vendre les parcelles du secteur de viabilité de l'Orée.

Au nom du Conseil général.

Le président : Robert Claude.

Bressaucourt

Rectificatif à la publication parue dans le Journal officiel N° 45 du mercredi 21 décembre 2011

Election complémentaire par les urnes d'un maire les 3 et 4 mars 2012

Les électrices et électeurs de Bressaucourt sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection d'un maire selon le système majoritaire à deux tours conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures : les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal **jusqu'au lundi 23 janvier 2012, à 18 heures.**

Ils doivent porter le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et la signature manuscrite du/de la candidat-e et les signatures d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu : bâtiment de l'école.

Heures d'ouverture : samedi 3 mars 2012, de 18 h à 19 h ; dimanche 4 mars 2012, de 10 h à 12 h.

Scrutin éventuel de ballottage : 24 et 25 mars 2012, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 7 mars 2012, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Bressaucourt, le 6 janvier 2012.

Conseil communal.

Cœuve

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 20 décembre 2011, le plan suivant :

— modification de l'aménagement local : plan de zones, modification de la zone SA, parcelle N° 3228 partiellement.

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Cœuve, le 9 janvier 2012.

Conseil communal.

Ederswiler

Wahl eines Versammlungspräsidenten/in an der Urne am 11. März 2012

Die Wählerinnen und Wähler der Gemeinde Ederswiler sind aufgeboden zur Ersatzwahl eines-einer Versammlungspräsidenten/in an der Urne. Die Wahl erfolgt nach Majorzsystem, 2 Wahlgänge bei nicht erreichen des absoluten Mehrs und Stimmgleichheit, laut kantonaalem Stimmreglement.

Abgabe der Kandidatenliste: Die Kandidatenliste muss bis spätestens am Montag, 30. Januar 2012, pünktlich um 18:00 Uhr, in der Gemeindeschreiberei abgegeben werden. Sie beinhaltet den Namen, Vornamen, Geburtsjahr und Beruf des-der Kandidaten/in.

Ebenfalls auf der Liste aufgeführt sind die Unterschrift des-der Kandidaten/In und mindestens unterzeichnet von fünf Wähler/innen wohnhaft in der Gemeinde.

Ort der Abstimmung: Wahlbüro Gemeindeschreiberei.

Öffnungszeiten des Wahlbüros: Samstag, 10. März 2012, 19 Uhr bis 20 Uhr; Sonntag, 11. März 2012, 10 Uhr bis 12 Uhr.

Bei nicht Erreichen des absoluten Mehrs und Stimmgleichheit: 2. Wahlgang am 1. April 2012.

Für den zweiten Wahlgang muss die Kandidatenliste bis Mittwoch, 14. März 2012, pünktlich um 18:00 Uhr auf der Gemeindeschreiberei abgegeben werden.

Ederswiler, 6. Januar 2012.

Der Gemeinderat.

Ederswiler

Ordentliche Burgerversammlung der Burgergemeinde Ederswiler

Dienstag, 24. Januar 2012, 19:15 Uhr, im Mehrzweckgebäude.

Traktanden:

1. Protokoll der ausserordentlichen Burgerversammlung vom 9. September 2011.
2. Beratung und Beschlussfassung über den Vertrag mit Swisscom für die Antenne auf der Landei.
3. Beratung und Beschlussfassung zur Uebernahme der Pachtverträge Willemin Marius an Flury Mario.
4. Verschiedenes.

Anschliessend an die Burgerversammlung:

Ordentliche Gemeindeversammlung der gemischten Gemeinde Ederswiler

Dienstag, 24. Januar 2012, 19:45 Uhr.

Traktanden:

1. Protokoll der ausserordentlichen Gemeindeversammlung vom 9. September 2011.
2. Genehmigung des Budgets 2012.
3. Festsetzung der Steueranlagen, der Liegenschaftssteuer, der Raumeinheiten, der Hundetaxe, sowie der Gemeindewerksteuer.
4. Kreditbewilligung, Beratung und Beschlussfassung von Fr. 30000.– für 2 neue Küchen in den Wohnungen des Zivilschutzgebäudes.
5. Kreditbewilligung von Fr. 5500.– für die Instandstellung des Bachbettes und der Böschung bei der Ara.
6. Beratung und Beschlussfassung über den Vertrag mit Swisscom für die Antenne auf der Landei.
7. Beratung und Beschlussfassung über die Telefonkabine.
8. Beratung und Beschlussfassung zur Uebernahme der Pachtverträge Willemin Marius an Flury Mario.
9. Verschiedenes.

Die Unterlagen zu Traktandum 2 liegen 7 Tage vor und 7 Tage nach der Versammlung während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme in der Gemeindeverwaltung auf.

Ederswiler, 6. Januar 2012.

Der Gemeinderat.

Les Enfers

Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 4 mars 2012

Les électrices et électeurs de la commune des Enfers sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 23 janvier 2012, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du-de la candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du-de la candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Bureau communal des Enfers.

Heures d'ouverture: dimanche 4 mars 2012, de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 25 mars 2012, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 7 mars 2012, à 18 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Les Enfers, le 20 décembre 2011.

Conseil communal.

Glovelier

Assemblée communale extraordinaire

lundi 30 janvier 2012, à 20 heures, à la halle polyvalente (1^{er} étage, salle N° 1).

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2011.
2. Statuer sur la résiliation des statuts du cercle scolaire du Tabeillon, relatifs à l'entente intercommunale entre Glovelier et Saulcy.
3. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 38000.– destiné à la réalisation d'un columbarium au cimetière. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
4. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 55000.– destiné aux travaux de rénovation de l'appartement situé au bâtiment de l'ancienne école ménagère, Au Village 44, occupé par la famille Nicole et Yann Duscher. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
5. Prendre connaissance et statuer sur la vente de la parcelle N° 678, située en zone mixte «Chapelat-Ouest», d'une contenance de 1592 m², au prix de Fr. 65.– le m² à Bitusag S.A. à Glovelier.
6. Divers.

Les statuts du cercle scolaire du Tabeillon, mentionnés sous point 2 de l'ordre du jour, sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.glovelier.ch.

Conseil communal.

Lajoux

Assemblée communale ordinaire

mardi 24 janvier 2012, à 20 h 15, à la Maison des Œuvres.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter le budget 2012, la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les autres taxes communales; fixer le prix du m³ d'eau et du m² de terrain pour 2012.
3. Prendre connaissance du décompte final de l'« Assainissement du Home»; consolider le crédit de Fr. 850 000.–.
4. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués du GLM portant sur le vote d'un crédit de Fr. 50 000.– destiné à la mise en conformité de l'ancien rural du domaine de « Sous la Côte»; financement assuré par les recettes courantes et la participation d'un tiers.
5. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués de l'Ecole secondaire de la Courtine portant sur le vote d'un crédit de Fr. 100 000.– destiné à l'isolation du bâtiment du concierge de l'Ecole secondaire de la Courtine; financement assuré par un emprunt bancaire.
6. Ratifié la décision de l'assemblée des délégués de l'Ecole secondaire de la Courtine portant sur le vote d'un crédit de Fr. 100 000.– destiné au changement du chauffage de l'Ecole secondaire de la Courtine; financement assuré par un emprunt bancaire.
7. Vente(s) de terrain.
8. Divers et imprévus.

Conseil communal.

Porrentruy

Restriction de circulation

Home-Contracting AG à Zurich et la Municipalité de Porrentruy ont décidé, en vertu des dispositions fédérales et cantonales, la prescription de circulation suivante:

- Rue des Tanneurs, parcelle N° 587, instauration du régime de stationnement zone bleue.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision. Les oppositions devront être adressées au Conseil municipal de Porrentruy.

Home-Contracting AG et Conseil municipal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Saint-Brais

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal de l'assemblée.
2. Budget 2012.
3. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Undervelier

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

vendredi 20 janvier 2012, à 20 h, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nommer deux scrutateurs-trices.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Budget 2012.
5. Voter un crédit de Fr. 50 000.– pour la rénovation du système de sonnerie.
6. Divers et imprévu.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérante: Vie d'Entier S.à.r.l., route de Cœuve 2, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction de deux maisons familiales avec garage en annexe, bûcher, réduit, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 6231 (surface 1576 m²), sise au chemin des Mirabelles, zone d'habitation HA, plan spécial d'équipements « Les Courtats II ».

Dimensions principales (2x): Longueur 10 m 85, largeur 10 m 45, hauteur 4 m 60, hauteur totale 8 m 32; dimensions garages (2x): longueur 5 m 60, largeur 5 m 60, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles de couleur rouge ou brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 20 janvier 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Alle, le 17 décembre 2011.

Secrétariat communal.

La Baroche

Requérants: Aurélie et Edouard Vifian, Grand-Rue 41, 2946 Miécourt; auteur du projet: Atelier d'architecture Etienne Chavanne S.A., 2900 Porrentruy.

Projet: Transformation d'un immeuble de 2 appartements pour l'aménagement d'un appartement supplémentaire avec balcon, sur les parcelles N^{os} 1893 et 191 (surfaces 823 et 314 m²), sises au lieu-dit « Le Magireux », localité de Miécourt, zone Centre CA.

Dimensions principales existantes: Longueur 21 m 60, largeur 13 m 10, hauteur 4 m 99, hauteur totale 8 m 57.

Genre de construction: Murs extérieurs: existant, briques ciment, ossature bois, isolation; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles TC de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2012, au Secrétariat communal de La Baroche à 2946 Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 6 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Bassecourt

Requérant: Ulrich Jordi, Berlincourt 68, 2854 Bassecourt.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasses couvertes et bûcher en annexes contiguës; autre bûcher en annexe, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 4479 (surface 851 m²), sise au lieu-dit « Berlincourt », zone Centre CAB.

Dimensions principales: Longueur 14 m 62, largeur 10 m 37, hauteur 3 m 60, hauteur totale 6 m 70; dimensions du bûcher annexe: longueur 8 m, largeur 6 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois, isolation; façades: crépissage de teinte vert pastel; couverture: tuiles TC de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 février 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bassecourt, le 3 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Bonfol

Requérant: Bernard Rohrbach, Le Maran, 2944 Bonfol.

Projet: Remblayage terrain agricole, sur la parcelle N° 3162 (surface 48638 m²), sise au lieu-dit « Le Maran », zone agricole.

Dimensions principales: Environ 3800 m².

Genre de construction: Matériaux d'excavation.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 9 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Bonfol

Requérante: Helfenfinger AG, Passwangstrasse 17, 4226 Breitenbach; auteur du projet: Stenz AG, Planungs-Baubüro, 4228 Erschwil.

Projet: Transformation, agrandissement et assainissement de l'immeuble (bâtiment N° 191A), pompe à chaleur, panneaux solaires en toiture, déconstruction des garages existants, sur la parcelle N° 3073 (surface 1624 m²), sise à la rue Fattet, zone d'habitation H4.

Dimensions principales: Longueur 18 m 80, largeur 13 m 20, hauteur existante, hauteur totale existante.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte à définir; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 9 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Bonfol

Requérante: Fabienne Terreaux, Sous les Chênes 188a, 2944 Bonfol.

Projet: Remblayage terrain agricole, sur la parcelle N° 338 (surface 20550 m²), sise au lieu-dit « Les Gasses », zone agricole.

Dimensions principales: Environ 2724 m².

Genre de construction: Matériaux d'excavation.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar-

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 9 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Les Breuleux

Requérant: Willy Froidevaux, rue J.-Rosius 10, 2502 Bienne; auteur du projet: Atelier d'architecture Pierre Chapatte, 2345 La Chaux-des-Breuleux.

Projet: Modifications en cours de travaux du permis de construire octroyé le 14 mars 2007 pour la transformation du bâtiment N° 64, sur la parcelle N° 2112 (surface 1379 m²), sise au lieu-dit « Derrière Chalery », zone agricole.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Conformément aux plans déposés.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Breuleux, le 22 décembre 2011.

Secrétariat communal.

Clos du Doubs

Requérante: ADEV Solarstrom AG, Kasernenstrasse 63, 4410 Liestal.

Projet: Installation de capteurs solaires photovoltaïques en toiture des bâtiments N°s 19, 19A, 19G et 19H, sur la parcelle N° 220 (surface 317962 m²), sise au lieu-dit « Sur la Croix », localité de Montmelon, zone agricole.

Genre de construction: Modules photovoltaïques de Solarwatt type P220. Bât. 19: 200 m²; bât. 19A: 350 m² et 150 m²; bât. 19G: 270 m²; bât. 19H: 400 m².

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2012, au Secrétariat communal de Clos du Doubs à 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Saint-Ursanne, le 4 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Courfaivre

Requérants: Magali Laterali et Gian Luca Perucco, chemin de Chambion 9, 2853 Courfaivre.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2626 (surface 668 m²), sise à l'Impasse Le Bambois, zone d'habitation HA, plan spécial « Les Bréros ».

Dimensions principales: Longueur 14 m, largeur 11 m 95, hauteur 3 m 60, hauteur totale 5 m 70; dimensions du garage: longueur 7 m 50, largeur 5 m 15, hauteur 2 m 65, hauteur totale 2 m 65.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation, briques TC; façades: crépissage de teinte claire; couverture: tuiles de couleur brune.

Dérogation requise: Article 6 des prescriptions du plan spécial « Les Bréros » (distance à la limite sud).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courfaivre, le 9 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Courgenay

Requérants: Patricia et Gérald Raboud, route des Romains 6, 2950 Courgenay; auteur du projet: Villa-type S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec place couverte/réduit et terrasse couverte en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 888 (surface 726 m²), sise au lieu-dit « Les Champs Morel », zone d'habitation HA, plan spécial « Sous la Vie de Cornol ».

Dimensions principales: Longueur 11 m 15, largeur 9 m 15, hauteur 3 m 80, hauteur totale 7 m 10; dimensions de la place couverte: longueur 7 m, largeur 3 m 50, hauteur 3 m 70, hauteur totale 5 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques ciment, isolation, Alba; façades: crépissage de teinte blanc cassé; couverture: tuiles béton de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courgenay, le 6 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Lajoux

Requérante: Commune mixte de Lajoux, route Principale 54, 2718 Lajoux; auteur du projet: David Gogniat, Les Rotchets, 2718 Lajoux.

Projet: Remblayage d'une dépression, sur la parcelle N° 431 (surface 279771 m²), sise au lieu-dit «Sur les Seignes», zone agricole, zone de protection du paysage. Dimensions principales: 80 m².

Genre de construction: Matériaux d'excavation 55 m³.

Dérogations requises: Article 24 LAT, article 2.2.2 RCC et article 3.4.3 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 février 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bonfol, le 9 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Porrentruy

Requérants: Sandrine et Dominique Vallat, rue des Rouges-Terres 15, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Bureau d'architecture Leschot Architecture S.à.r.l., Faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert-ouvert à voitures, local de rangement et cabane de jardin, sur la parcelle N° 3541 (surface 1275 m²), sise à la rue du Varieux, zone H2, zone d'habitation 2 niveaux, selon plan spécial de Microferme.

Dimensions principales: Longueur 15 m 56, largeur 9 m 50, hauteur 6 m 25, hauteur totale 6 m 95; dimensions couvert-ouvert et local de rangement: longueur 12 m 35, largeur 8 m 10, hauteur à la corniche 3 m; cabane de jardin: longueur 3 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois et panneaux à crépir; façades: crépissage et revêtement ardoise-éternit de teinte grise; couverture: plaques ardoise-éternit de teinte grise, toiture à un pan et toitures plates, pente 12 degrés; chauffage par pompe à chaleur air/eau; couvert-ouvert et local de rangement: ossature bois, panneaux à crépir; cabane de jardin: ossature poteaux et lames de bois.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2012, au Service des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Porrentruy, le 9 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Vermes

Requérants: Elisabeth et Thomas Dennert, Les Bercheaux 108, 2829 Vermes; auteur du projet: Arches 2000 S.A. architectes, 2800 Delémont.

Projet: Transformation et agrandissement d'un appartement dans bâtiment N° 105c; aménagement d'une mini-step, pose d'une cuve pour la récupération des eaux, sur la parcelle N° 606 (surface 77 274 m²), sise au lieu-dit «Sur Fédéloï», zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 13 m 65, largeur 11 m 30, hauteur existante, hauteur totale existante.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante et nouvelle; façades: crépissage et bardage en bois de teinte claire; couverture: tuiles existantes.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vermes, le 5 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Vicques

Requérant: Luc Charmillot, chemin du Bez 3, 2824 Vicques.

Projet: Aménagement d'un couvert en prolongation du carré de sable existant pour le débouillage de chevaux, sur la parcelle N° 898 (surface 39312 m²), sise au chemin du Bez, zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 21 m, largeur 21 m, hauteur 5 m 50, hauteur totale 8 m 10.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: tôles ondulées de teinte brune et vitrage; couverture: éternit grandes ondes de couleur gris foncé.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 février 2012, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vicques, le 9 janvier 2012.

Secrétariat communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF
DIVISION COMMERCIALE
**ÉCOLE PROFESSIONNELLE
COMMERCIALE**

La Division commerciale du CEJEF met au concours le poste suivant:

Enseignant-e de droit (20% à 30%)

Exigences pour le poste:

- Mastère ou licence en droit
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)

Entrée en fonction: 1^{er} février 2012 ou date à convenir

Traitement:

Classe 6(I) de l'échelle des traitements «E» - Enseignants

Délai de postulation (avec documents usuels):

13 janvier 2012

Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:

Division commerciale, M. Eric Joray, directeur de la division, rue de l'Avenir 33, 2800 Delémont, tél. 032 420 77 00, courriel: eric.joray@jura.ch

Adresse de postulation: Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

RÉSIDENCE
Claire Fontaine

ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL – BASSECOURT

Suite au prochain départ en retraite du titulaire, la Commission de gestion de la Résidence Claire-Fontaine met au concours le poste de

directeur-trice

Taux d'activité à 100%

Mission:

- assumer la gestion financière d'un établissement de 50 lits;
- assurer la conduite et la gestion de l'ensemble du personnel;
- coordonner les activités administratives, médicales, paramédicales;
- promouvoir et garantir toutes les mesures propres à assurer le bien-être, la sécurité et le confort des personnes âgées en accord avec la Philosophie de soins de l'institution.

Profil souhaité:

- formation universitaire, HES ou de niveau équivalent dans les domaines de la gestion, de la santé ou du social;
- certificat ou diplôme de responsable d'institution ou disposé à l'acquérir en cours d'emploi;
- expérience professionnelle de plusieurs années dans un poste à responsabilités;
- compétences solides en matière de conduite de personnel et de gestion financière et administrative;
- aptitude à entretenir des relations humaines de qualité.

Nous offrons:

- un cadre de travail moderne et agréable;
- un travail varié et intéressant au sein d'une équipe dynamique et pluridisciplinaire d'environ 80 employés;
- prestations selon les normes des Institutions jurassiennes de soins.

Entrée en fonction: août 2012 ou date à convenir.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Etienne Cattin, directeur, téléphone 032 427 07 07.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et des documents usuels sont à adresser avec la mention «Postulation» jusqu'au 31 janvier 2012 auprès du président de la Commission de gestion, M. Jacques Portmann, rue Pré Convert 28, 2854 Bassecourt.